



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

JANVIER

LE 11 JANVIER 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 janvier 2016, au 837, 8^e Rang à Saint-Sylvère, à 20 h 09.

Sont présentes les conseillères suivantes:

Madame Chantale Beaudoin

Madame Johanne Bergeron

Madame Johanne Morissette

Madame Lise Ouellette

Madame Caroline Breault

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente madame Lyne Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2016-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES
PRÉSENTES CE QUI SUIT:

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, avec les ajouts suivants au point varia:

1. Emprunt temporaire - Administration courante
2. Maison des jeunes - Revêtement du plancher
3. Cabane de la patinoire

ADOPTÉE

2016-01-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 07 DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 07 décembre 2015 a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le libellé de certaines résolutions du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 07 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES
PRÉSENTES CE QUI SUIT:

1. De modifier le sujet Rapport des délégués Comité culturel en changeant la date de la prochaine rencontre "10 novembre 2015" par "15 décembre 2015".
2. De modifier le sujet Rapport des délégués Loisirs collectifs en ajoutant que monsieur Adrien Pellerin a assisté et a remis les états financiers.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

3. Que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

2016-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 14 décembre 2015 a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES
PRÉSENTES CE QUI SUIT:

1. Que la secrétaire-trésorière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi des procès-verbaux.

DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 16 survient la période des demandes de l'assemblée.

Monsieur Pierre Béliveau mentionne qu'une lumière sur la rue Principale reste allumée. Monsieur Béliveau s'informe de la réglementation concernant le dépôt de la neige en bordure du chemin. Monsieur Adrien Pellerin, maire, apporte des précisions.

À 20 h 18 se termine la période des demandes de l'assemblée.

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

COMITÉ CULTUREL

La conseillère, madame Chantale Beaudoin effectue le suivi de la rencontre:

- Calendrier 2017 thème "Ce que j'aime de ma Municipalité" date de la remise des photos 23 septembre 2016
- Moments culturels la méthode est à revoir
- Discussion concernant rencontre d'auteurs, animation bibliothèque et plan de paysage
- Adoption du budget plan d'action 2016



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

COMITÉ OMH

La conseillère, madame Johanne Morissette mentionne que la rencontre aura lieu le 18 janvier 2016.

MAISON DES JEUNES

La conseillère madame Johanne Bergeron mentionne que la rencontre aura lieu le 25 janvier 2016 et que des négociations sont en cours pour une animatrice.

COMITÉ DES LOISIRS ST-SYLVÈRE

La conseillère, madame Johanne Bergeron effectue le suivi de la rencontre:

- Préparation du Carnaval
- Souper de reconnaissance des bénévoles. Remerciements pour l'aide financière

RÉGIE DES DÉCHETS

La conseillère madame Lise Ouellette mentionne que la rencontre aura lieu le 16 février 2016

MRC DE BÉCANCOUR

Le maire, monsieur Adrien Pellerin mentionne que les rencontres auront lieu le 13 janvier 2016 (Réunion de travail) et le 20 janvier 2016 (Conseil des maires).

DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT - DÉCEMBRE 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne qu'aucun permis de construction, d'environnement et de lotissement n'a été émis en décembre 2015.

CORRESPONDANCE – DÉCEMBRE 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois de décembre 2015 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

COMPTES DE DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de décembre 2015 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 96 781,24 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

2016-01-004



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES
PRÉSENTES CE QUI SUIT:

1. Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de décembre 2015, soient acceptés et payés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Le maire, monsieur Adrien Pellerin, conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27., présente aux membres du Conseil municipal et à la population le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Sylvère. Il dresse un portrait du rapport financier de l'année 2014 et il présente également des indications préliminaires quant au rapport financier pour l'année 2015.

Après l'analyse des prévisions pour l'année 2015, monsieur Pellerin donne des indications préliminaires quant au programme des dépenses en immobilisations pour la même année, de la rémunération des membres du Conseil municipal, de la liste des contrats accordés, des indications quant à l'état de la dette, des principales réalisations de l'année 2015 et des orientations générales pour le budget 2016.

VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES - LISTE

CONSIDÉRANT la liste des immeubles endettés envers la Municipalité de Saint-Sylvère en date du 11 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière doit, sous l'ordre du Conseil municipal, transmettre avant le 15 janvier 2016, la liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES
PRÉSENTES CE QUI SUIT :

1. Que le Conseil municipal nomme les immeubles suivants pour lesquels il désire faire vendre pour défaut de paiement de taxe:

Matricule	Lots
0019-87-6856	CSGPL-375
0024-65-6045	CSGPL-442
0221-88-8035	CSGPL-369



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

2. Que la directrice générale et secrétaire-trésorière doit transmettre à la MRC de Bécancour, le 15 janvier 2016, la liste des immeubles pour lesquels des taxes municipales de 2013 et ou postérieures à 2013 comprenant les intérêts, demeurent impayés en date du 15 janvier 2016.

ADOPTÉE

2016-01-006

NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT que selon le Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27., un maire suppléant doit être mandaté pour substituer le maire en cas d'absence;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvere a choisi de nommer un maire suppléant à tous les deux (2) mois;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES
PRÉSENTES CE QUI SUIVIT:

1. De nommer maire suppléant en alternance les conseillers selon le siège qu'il occupe pour les mois suivants :

Janvier - Février	Conseiller siège #2
Mars - Avril	Conseiller siège #3
Mai - Juin	Conseiller siège #4
Juillet - Août	Conseiller siège #5
Septembre - Octobre	Conseiller siège #6
Novembre - Décembre	Conseiller siège #1

ADOPTÉE

2016-01-007

CONTRAT DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT que l'échéance du contrat de l'adjointe administrative est le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de le renouveler;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'indexer la rémunération de 2 %;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES
PRÉSENTES CE QUI SUIVIT:

1. De renouveler le contrat de l'adjointe administrative pour une période d'un an soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.
2. Que la rémunération est de 14,89 \$ de l'heure.

ADOPTÉE



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvere

LOISIRS COLLECTIFS - ADOPTION DU BUDGET 2016

Sujet reporté à une séance du Conseil municipale ultérieure.

2016-01-008

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 275
ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LE
RECOUVREMENT DES COÛTS RELATIFS À L'ENTRETIEN
D'UNE PARTIE (TÊTE) DE LA BRANCHE 1 DU COURS D'EAU
CHICOT NOIR**

La conseillère madame Chantale Beaudoin, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal, sera présenté pour adoption un règlement établissant la tarification pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien d'une partie (tête) de la branche 1 du cours d'eau Chicot Noir.

2016-01-009

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 276
ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LE
RECOUVREMENT DES COÛTS RELATIFS À L'ENTRETIEN
D'UNE PARTIE DE LA BRANCHE 1 et 2 DU COURS D'EAU
CHICOT NOIR**

La conseillère madame Chantale Beaudoin, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal, sera présenté pour adoption un règlement établissant la tarification pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien d'une partie de la branche 1 et 2 du cours d'eau Chicot Noir.

2016-01-010

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE TAXATION 2016

La conseillère madame Caroline Breault, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal, sera présenté pour adoption un règlement de taxation 2016.

2016-01-011

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES
DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

La conseillère madame Caroline Breault, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal, sera présenté pour adoption un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

2016-01-012

**SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU
ROUTIER (10 000\$)**

CONSIDÉRANT qu'une partie des travaux d'amélioration du réseau routier sont complétés;

CONSIDÉRANT la réfection d'une partie de la Route du 16^e Rang sur une longueur de 275 mètres au coût total net de 103 847,65 \$;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES
PRÉSENTES CE QUI SUIT:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

1. Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la route pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec.
2. Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la Municipalité de Saint-Sylvère et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

2016-01-013

RIGIDBNY – SUBVENTION COLLECTE DE FEUILLES D'AUTOMNE (119 \$)

CONSIDÉRANT le projet de collecte de feuilles d'automne;

CONSIDÉRANT que la RIGIDBNY subventionne 50\$/100 sacs de feuilles;

CONSIDÉRANT que 238 sacs ont été ramassés donnant une subvention au montant de 119 \$;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire verser la subvention à un organisme de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES
PRÉSENTES CE QUI SUIIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère verse la subvention au montant de 119 \$ à la Fabrique Bienheureux-Louis-Zéphirin-Moreau.

ADOPTÉE

2016-01-014

ROUTE DES CLOCHERS

CONSIDÉRANT que la Fabrique Bienheureux-Louis-Zéphirin-Moreau organise l'activité "Route des Clochers";

CONSIDÉRANT que la Fabrique Bienheureux-Louis-Zéphirin-Moreau demande une aide financière pour l'embauche d'étudiants;

CONSIDÉRANT qu'advenant une réponse positive à la demande d'aide financière, la Municipalité de Saint-Sylvère devra faire la promotion de l'activité "Route des Clochers";

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES
PRÉSENTES CE QUI SUIIT:

1. Que le Conseil municipal autorise la promotion de l'activité "Route des Clochers" si celle-ci se réalise en 2016.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

2016-01-015

TECHNICIEN EN ASSAINISSEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT le besoin d'assurer le suivi et la gestion de l'eau potable et des eaux usées;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'Olivier Précourt services techniques datée du 21 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Caroline Breault,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES
PRÉSENTES CE QUI SUIIT:

1. Que le Conseil municipal accepte l'offre de service d'Olivier Précourt services techniques afin d'assurer le suivi et la gestion de l'eau potable et des eaux usées.
2. Que l'offre de service est valide jusqu'au 31 décembre 2018.
3. Que la tarification est la suivante:

2016	25 \$/heure	Déplacement 17 \$ pièce
2017	25,50 \$/heure	Déplacement 17,50 \$ pièce
2018	26 \$/heure	Déplacement 17,50 \$ pièce

ADOPTÉE

2016-01-016

ADMQ – ABONNEMENT ANNUEL 2016

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre au directeur général et secrétaire-trésorier des protections juridiques, un service de formation ainsi qu'un soutien technique;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Municipalité de Saint-Sylvere de faire partie de ladite association;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES
PRÉSENTES CE QUI SUIIT:

1. D'autoriser une dépense et le paiement au montant de 790,69 \$ (taxes incluses) pour l'adhésion à l'ADMQ pour 2016.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvère

2016-01-017

**PG SOLUTIONS INC. - CONTRAT D'ENTRETIEN ET
SOUTIEN DES APPLICATIONS POUR 2016**

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien et soutien des applications du logiciel comptable est à renouveler pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES
PRÉSENTES CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise la dépense et le paiement au montant de 5 311,84 \$ (taxes incluses) afin de renouveler le contrat d'entretien et soutien des applications du logiciel comptable avec PG Solution Inc. pour l'année 2016.
2. D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document au nom de la Municipalité de Saint-Sylvère.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR 2016

Sujet reporté à une séance du Conseil municipale ultérieure.

2016-01-018

FORMATION DRAINAGE DE RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT qu'une formation portant sur le drainage de réseau routier sera offerte au printemps 2016 à Parisville;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES
PRÉSENTES CE QUI SUIT:

1. D'autoriser une dépense et le paiement au montant maximum de 300 \$ pour l'inscription de l'inspecteur municipal, monsieur Roger Faucher à la formation portant sur le drainage routier.
2. Que le maire peut-être substitut.
3. D'autoriser les dépenses reliées aux frais de déplacement et de repas.

ADOPTÉE

2016-01-019

**RÈGLEMENT NUMÉRO 273 ÉTABLISSANT LA
TARIFICATION POUR LE RECOUVREMENT DES COÛTS
RELATIFS À L'ENTRETIEN D'UNE PARTIE DE LA BRANCHE
17 DU COURS D'EAU PETITE RIVIÈRE ST-LOUIS**

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été soumis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Johanne Bergeron lors de la séance ordinaire du 07 décembre 2015;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES
PRÉSENTES CE QUI SUIT:

1. D'adopter le Règlement numéro 273 établissant la tarification pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien d'une partie de la branche 17 du cours d'eau Petite Rivière St-Louis.

ADOPTÉE

2016-01-020

RÈGLEMENT NUMÉRO 274 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LE RECOUVREMENT DES COÛTS RELATIFS À L'ENTRETIEN D'UNE PARTIE DES BRANCHES 10 ET 11 DU COURS D'EAU PETITE RIVIÈRE ST-LOUIS

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été soumis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Johanne Bergeron lors de la séance ordinaire du 07 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES
PRÉSENTES CE QUI SUIT:

1. D'adopter le règlement numéro 274 établissant la tarification pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien d'une partie des branches 10 et 11 du cours d'eau Petite Rivière St-Louis.

ADOPTÉE

2016-01-021

EMPRUNT TEMPORAIRE – ADMINISTRATION COURANTE

CONSIDÉRANT le manque de liquidité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de contracter un emprunt temporaire en attendant la perception des taxes municipales ainsi que le remboursement de la TPS et de la TVQ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES
PRÉSENTES CE QUI SUIT:

1. Qu'un emprunt temporaire au montant de 100 000 \$ soit réalisé.
2. Que deux déboursements égaux soient effectués.
3. Que le taux d'intérêt applicable est le taux préférentiel plus 0,75 %.
4. Que la durée du prêt est de trois (3) mois.
5. Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvère soient autorisés à signer les documents reliés à l'emprunt temporaire.

ADOPTÉE



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvère

No de résolution
ou annotation

2016-01-022

MAISON DES JEUNES – REVÊTEMENT DU PLANCHER

CONSIDÉRANT le besoin de revêtir le plancher du local de la Maison des jeunes;

CONSIDÉRANT la soumission de Couvre-planchers Magnan Inc. datée du 12 décembre 2015, au montant de 2 500 \$ (3 500 \$ moins une commandite de 1 000 \$);

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise la dépense et le paiement au montant de 2 500 \$ (taxes en sus) pour l'achat d'un prélat incluant la préparation de plancher, l'installation, la colle et les moulures.

ADOPTÉE

CABANE DE LA PATINOIRE

La conseillère, madame Caroline Breault mentionne que suite à des méfaits à la cabane de la patinoire, celle-ci a été fermée pour permettre les réparations. Madame Breault demande que la Sûreté du Québec soit avisée lorsqu'il y a méfait.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 21 h 03, vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

Aucune question.

2016-01-023

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 H 03
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES CE QUI SUIT:

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal lève la présente séance.

ADOPTÉE

ADRIEN PELLERIN
Maire

LYNE BERTRAND
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière